

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

| | | |
|---|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Léo LACHAMBRE |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Nicolas BOURNY | Madame Hana WALIDI-ALAOUI |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM | Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Christophe AVENA | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur José ALMEIDA | Madame Stéphanie VACHEROT | Madame Catherine VICTOR |
| Monsieur Rémi DETANG | Monsieur Marien LOVICH | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Laurent GOBET |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Christophe BERTHIER | Monsieur Jean DUBUET |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Georges MEZUI | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Madame Laurence FAVIER | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Massar N'DIAYE | Madame Céline TONOT |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Jean-Marc RETY |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Emmanuel BICHOT | Madame Catherine PAGEAUX |
| Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD | Madame Caroline JACQUEMARD | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Claire TOMASELLI | Madame Céline RENAUD | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Madame Catherine GOZZI |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Bruno DAVID | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Madame Laurence GERBET | Madame Isabelle PASTEUR |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Claire VUILLEMIN | Monsieur Frédéric GOULLIER |
| Monsieur Benoît BORDAT | Monsieur Olivier MULLER | Madame Noëlle CABBILLARD |
| Madame Christine MARTIN | Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Monsieur Patrice CHATEAU | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| Madame Océane CHARRET-GODARD | Monsieur Lionel SANCHEZ | |
| | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | |
| | Monsieur Patrick AUDARD | |

Membres absents :

| | |
|--------------------------------|---|
| Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN |
| Madame Kildine BATAILLE | Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET |
| Monsieur Patrick CHAPUIS | Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU |
| Monsieur Gaston FOUCHERES | Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD |
| Monsieur Jean-Michel VERPILLOT | Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU |
| Monsieur Patrick BAUDEMONT | Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Philippe BELLEVILLE | Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET |
| | Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD |

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Piscine du Carrousel de Dijon Métropole - Contrat de délégation de service public - Rapport d'activités du délégataire au titre de l'année 2020**

Par délibération du 20 décembre 2018, Dijon métropole a confié, via la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation de la piscine du Carrousel à la société LS Carrousel 21, filiale de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), pour une durée de 4 ans et 8 mois à compter du 02 janvier 2019. L'établissement a ouvert au public le 14 septembre 2019.

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du code général des collectivités territoriales et 50 de la convention de délégation de service public précitée, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation des équipements pendant l'année écoulée. Ce rapport détaille notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers pour l'année 2020.

Le rapport d'activités, établi par le délégataire et ci-annexé dans son intégralité, couvre ainsi la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, première année pleine d'exploitation de l'équipement marquée par un contexte sanitaire inédit.

En effet, pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19, de nombreuses mesures ont été prises par l'État afin de lutter contre la propagation du virus qui ont eu pour conséquence notamment la fermeture des équipements sportifs couverts et précisément des piscines.

En raison de cette situation exceptionnelle, la piscine du Carrousel a ainsi été fermée du 16 mars au 1er juin 2020 soit 78 jours.

Si l'équipement aquatique a été un des premiers à ré ouvrir ses portes le 02 juin 2020, il a fait l'objet d'une fermeture partielle à compter du 29 octobre 2020, notamment pour ses espaces couverts et hors accueil des seuls publics définis comme prioritaires par l'État (sportifs professionnels et de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle, personnes disposant d'une prescription médicale ou à handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées avec encadrement nécessaire et selon le niveau de restrictions, les scolaires).

La ré ouverture complète et normale de l'équipement n'a pu se faire que le 9 juin 2021.

Durant ces périodes particulières, le recours au chômage partiel et les économies diverses réalisées par le délégataire sur certains postes ont contribué à réduire les charges de fonctionnement de l'équipement.

Malgré ces mesures, le contexte sans précédent de crise a engendré des pertes d'exploitation importantes pour le délégataire, puisque le chiffre d'affaires escompté n'a pu être réalisé et que certaines charges n'ont pu être réduites. En effet, outre la baisse des recettes liées à l'arrêt ou la chute de la fréquentation et l'augmentation des coûts liés à la mise en place des protocoles sanitaires, de nombreuses activités et manifestations ont dû être annulées ou reportées, et ce même en dehors des périodes de fermetures administratives.

Ainsi, compte tenu de l'impact significatif des fermetures décrétées par le gouvernement lors des deux périodes de confinements, au printemps et à l'automne 2020, Dijon métropole a maintenu le versement des compensations tarifaires versées au délégataire de service public de la piscine du Carrousel dans l'attente de la prise en compte, courant 2021, des conséquences de la crise sanitaire sur les équilibres économiques et financiers du contrat de délégation de service public, objet de négociations entre la métropole et le délégataire.

Les principaux éléments du rapport 2020 sont présentés ci-après.

1/Fréquentation

Les mesures sanitaires ayant impacté fortement les périodes et horaires d'ouverture, l'établissement n'a totalisé que 275 jours d'ouverture (dont 166 jours d'ouverture totale et 109 d'ouverture partielle avec l'utilisation du bassin extérieur de 50 m pour le public et des bassins intérieurs pour les scolaires et les publics prioritaires), adaptations d'horaires comprises, contre 344 jours en moyenne attendus pour ce type d'équipement.

La fréquentation s'élève ainsi à 179 709, variant mensuellement de 0 (avril/mai) à 29 447 au mois de juillet, répartie de la manière suivante : près de 75 % pour le public, 11,11% pour les scolaires, 9,16 % pour les activités encadrées et 5% pour les clubs et associations sportives.

2/Événements marquants, communication et commercialisation

La piscine du Carrousel suscite depuis son ouverture l'intérêt des médias. Outre les supports presse et radio, cet équipement aquatique a, malgré la crise, fait l'objet en 2020 de trois reportages télévisuels nationaux compte tenu de sa réouverture au public dès le 2 juin 2020, la classant parmi les premières piscines de France à accueillir du public, possibilité offerte par le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

L'évolution des mesures sanitaires mises en place par l'État a conduit la piscine du Carrousel à communiquer avec les usagers essentiellement au travers des réseaux sociaux afin de partager le plus souvent et le plus rapidement possible les informations sur les conditions d'accès et de pratique.

La piscine du Carrousel a, par ailleurs, poursuivi et développé ses actions de communication par la prospection téléphonique, la recherche de partenariat auprès des comités d'entreprises de la région (mailing et organisation d'une soirée CE début 2020) mais également en s'appuyant sur la réalisation d'une newsletter adressé à 1051 destinataires et sur les réseaux sociaux. Malgré la crise, le site web de l'établissement a enregistré une importante progression des visites (+153%) et des vues (+66%).

3/ Qualité de services

Il résulte d'une enquête réalisée en ligne tout au long de l'année, que la note moyenne attribuée par les usagers en terme de satisfaction globale est de 4,3/5 avec comme points forts soulignés : la variété et la diversité des activités proposées ainsi que sur la qualité de l'encadrement des cours. L'espace forme et fitness recueille, quant à lui, une note de 4,5/5.

Hors sujets liés à la pandémie (fermeture, annulation, avoir, report d'abonnement), ce sont 244 réclamations, qui ont été enregistrées et dont près de la moitié concerne la température de l'eau (bassins, douche).

4/ Fluides, travaux et ressources

Après vingt et un mois d'exploitation, la gestion des fluides (eau, chauffage urbain et électricité), assurée par un sous-traitant du délégataire, fait état de consommations conformes aux attentes techniques en la matière malgré la poursuite de la correction de quelques aléas techniques touchant principalement la consommation d'eau (réparation d'une fuite début 2020, nécessité d'une vidange sanitaire en mai et arrosage de la toiture végétale lié à la rigueur climatique estivale).

Ainsi, cette dernière s'élève à 32 340 m³ avec un ratio litres par baigneurs d'eau des bassins parmi le plus faible de France.

La consommation de chaleur, qui concerne pour 80 %, la chaleur de l'eau des bassins, et pour environ 15 %, le chauffage des centrales de traitement d'air, s'élève à 2 194MWh.

La consommation d'électricité, s'élevant à 1 676 MWh, est dans les normes et stable en dehors de la période de fermeture.

Par ailleurs, cette période a été mise à profit afin de pallier tout dysfonctionnement sur les installations et le bâtiment. Ainsi, la plupart des réserves ou désordres constatés depuis le début de l'exploitation ont été traités par les entreprises notamment dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

5/ Résultats financiers

| | Offre Année 1 | 2020 | Ecart |
|--|----------------|-------------|------------|
| CHARGES | 2 031 758,00 € | 1 870 132 € | -161 626 € |
| PRODUITS (compensations incluses) | 2 070 855,00 € | 1 465 117 € | -605 738 € |
| <i>Rappel COMPENSATIONS (contraintes de service public et accueil des scolaires, indice de revalorisation contractuelle compris)</i> | 826 733,00 € | 843 551 € | 16 818 € |
| RÉSULTAT NET (CHARGES-PRODUITS) | 39 097,00 € | -405 016 € | -444 113 € |

Le résultat net 2020 de la piscine du Carrousel de Dijon Métropole laisse apparaître un déficit de - 405 016€, soit 444 113,00 € d'écart par rapport au résultat du compte prévisionnel d'exploitation.

Le caractère significativement inférieur du montant des charges, enregistré par rapport au prévisionnel du contrat et lié aux économies de fonctionnement (fluides, maintenance, gardiennage) induites par les différentes périodes de fermeture administrative de l'établissement, ne permet pour autant pas de limiter la perte de résultat constatée en 2020.

Ce constat s'appuie :

- sur la perte de près de 30 % des recettes d'exploitation (entrées unitaires toutes espaces confondus, activités, produits boutique), enregistrée dans ce contexte de crise et liée à la baisse de la fréquentation après réouverture (changements de comportement des usagers, nécessité de maintenir la distanciation sociale, limitation aux publics prioritaires) ;
- et sur une inscription dans les charges d'importantes dotations de provision à risque (295 000€).

A cet égard, il faut relever que, pour cette première année pleine d'exploitation marquée par la crise sanitaire, le déficit constaté ne permet pas de traduire la réalité d'un cycle d'exploitation normal et régulier de l'équipement.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation de la synthèse du rapport d'activité de l'année 2020 de la piscine du Carrousel.

SCRUTIN POUR : 0

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)